

Décret

Générale

colonial

Décret n° 17/03/1953 approuvant une délibération du 14 décembre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant la réglementation des droits d'enregistrement.

n° 17/03/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 mars 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

VISAS

Vu la loi du 19 août 1950 portant création du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis

Vu la délibération du 14 décembre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis, modifiant la réglementation des droits d'enregistrement

Le Conseil d'Etat (Section des Finances) entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé la délibération susvisée du 14 décembre 1952 du Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant la réglementation des droits d'enregistrement. Art. 2. — Le Ministre de la France d'Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française et inséré au Bulletin officiel du Ministère de la France d'Outre-Mer.

RENÉ MAYER. Par le Président du Conseil des Ministres : **Le Ministre de la France d'Outre-Mer, Louis JACQUINOT.**